

10 RAISONS D'ADHÉRER À LA CONVENTION DES MAIRES POUR LE CLIMAT ET L'ÉNERGIE



Vers des villes durables,
dynamiques et résilientes
au changement
climatique

- **Atténuer** le changement climatique
- **S'adapter** à ses effets inévitables
- **Assurer l'accès à une énergie sûre, durable et abordable**

Une vision
commune
à l'horizon
2050

Des
engagements
ambitieux
pour 2030

En tant que signataire, vous vous engagez à élaborer un plan d'action local et à rendre compte des progrès réalisés en vue d'atteindre deux objectifs principaux:

- réduire les émissions de CO₂ d'au moins **40%** d'ici à 2030
- améliorer la **résilience** au changement climatique

1 Obtenir une reconnaissance et une visibilité internationales

pour l'action menée par vos autorités locales en matière de climat et d'énergie

- > *Bénéficier d'une visibilité au niveau mondial grâce à la Convention mondiale des maires pour le Climat et l'Énergie*
- > *Mettre en lumière vos engagements au titre de la Convention en les faisant figurer sur la plateforme de données des Nations unies concernant la zone des acteurs non-étatiques pour l'action climatique (NAZCA)*

2

Contribuer à l'élaboration de la politique de l'UE en matière de climat et d'énergie

Participer à l'une des grandes initiatives de la politique énergétique et climatique de l'UE (Union de l'énergie, Agenda urbain pour l'UE)

- > *Saisir l'occasion d'éclairer les décideurs de l'UE*
- > *Faire connaître vos bonnes pratiques*
- > *Bénéficier d'un retour d'expérience*

3

Renforcer la crédibilité de vos engagements

par l'examen et le suivi des progrès

- > *Veiller à la cohérence de votre plan d'action en le soumettant à l'évaluation d'un tiers (le Centre commun de recherche de la Commission européenne)*

4

Garantir le soutien à long terme de vos actions climat-énergie

par l'engagement volontaire de votre municipalité en faveur de la Convention des maires et son approbation obligatoire par votre conseil municipal

- > *Veiller à ce que cet engagement bénéficie du soutien politique nécessaire*
- > *Assurer l'existence d'un cadre stable pour sa mise en œuvre*

5**Améliorer l'accès au financement**

pour vos projets locaux en matière de climat et d'énergie

- > *Accéder aux sources de financement spécifiquement destinées, voire exclusivement réservées, aux signataires de la convention des maires, telles que la «European Local Energy Assistance Facility» (ELENA) ou le Fonds européen pour l'efficacité énergétique (FEEE)*
- > *Vous tenir informé en consultant en ligne les possibilités de financement de l'UE et en participant à des événements spécifiques*

6**Profiter des possibilités de mise en réseau, d'échange d'expérience et de renforcement des capacités**

en rejoignant une communauté dynamique de plus de 7 000 autorités locales

- > *Prendre part à des événements organisés régulièrement*
- > *Suivre des webinaires et des forums de discussion*
- > *Participer à des jumelages*

7**Recevoir des conseils adaptés**

grâce à un service d'assistance, des méthodes et des outils spécialisés menant à une action globale et conjointe en matière de climat et d'énergie

- > *Bénéficier d'un soutien étape par étape tout au long de la procédure d'évaluation, de planification, de mise en œuvre et de suivi*
- > *Explorer de nouvelles pistes pour associer les citoyens et les acteurs locaux*

8**Bénéficier d'un accès aisé à des savoir-faire d'excellence**

et trouver le moyen de réussir la mise en oeuvre de vos projets

- > *Échanger des informations avec vos pairs dans l'espace de partage de capacités de la Convention des maires*
- > *Vous laisser inspirer par des bonnes pratiques et des études de cas*

9**Bénéficier d'une autoévaluation et d'une comparaison des performances simplifiées**

grâce à une matrice commune de suivi et de rapport

- > *Utiliser le tableau de bord de l'adaptation pour évaluer l'état d'avancement de vos projets*
- > *Comparer vos projets à des initiatives de référence*

10**Coopérer avec les autorités nationales, régionales et locales**

et bénéficier d'une aide sur mesure de la part des coordonnateurs et des partisans de la Convention des maires

- > *Recevoir un soutien continu des régions, provinces, ministères nationaux et agences de l'énergie*

Découvrez les bonnes pratiques des signataires de la Convention



<https://goo.gl/HBWP66>

Comment participer?

L'adhésion à la Convention des maires nécessite un engagement politique formel. Le maire ou un représentant équivalent du Conseil municipal doit signer le formulaire d'adhésion.

De plus amples informations sont disponibles à l'adresse www.eumayors.eu

